



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

61.603/2

La demande d'avis, introduite le 29 mai 2017 par le Président du Parlement de la Communauté française, sur une proposition de décret 'relative à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques' a été rayée du rôle le 20 juin 2017 à la demande du Président demandeur ^(*).

^(*) Courrier du 19 juin 2017.